

La rage sylvatique progresse en Italie

Depuis le premier cas de rage du 17 octobre 2008 sur un renard de la province d'Udine (voir BE n °30), dans la région de Friuli-Venezia Giulia, près des frontières slovène et autrichienne, dix autres cas se sont déclarés dans cette même province :

- le 21 octobre 2008, un renard euthanasié après avoir attaqué un promeneur dans une forêt de la municipalité de Venzone près de Résia;
- le 11 novembre 2008, un renard montrant des signes cliniques de la maladie est tué à Résiutta;
- le 17 novembre 2008, un renard tué dans la municipalité de Résia;
- le 20 novembre 2008, un renard mort de rage à Résia;
- le 29 novembre 2008, un renard tué à Venzone;
- le 17 décembre 2008, un renard tué à Résia;
- le 20 décembre 2008, un renard trouvé mort dans un autre village, Lusevera;
- le 29 décembre 2008, c'est au tour d'un blaireau retrouvé mort à Résia;
- le 30 décembre 2008, un renard trouvé mort de nouveau à Résia;
- le 17 janvier 2009, un blaireau trouvé mort dans la municipalité de Moggio-Udinèse;
- le 5 février 2009 un chevreuil trouvé mort dans la municipalité de Résiutta.

Tous ces cas ont été immédiatement notifiés à l'OIE.

L'accroissement du nombre de cas de rage dans la province d'Udine, indemne de rage depuis 1995, nécessite le renforcement

d'une surveillance adaptée à la situation épidémiologique de la maladie et la prise de mesures de protection rapides afin d'éviter l'extension de la zoonose à d'autres régions. Les mesures suivantes ont été mises en place : vaccination obligatoire des animaux domestiques, interdiction de chasser avec des chiens, surveillance des populations d'animaux sauvages, mise en place de campagnes d'information sur les risques, et vaccination obligatoire de tout le personnel à haut risque.

Du côté slovène, un cas de rage a été enregistré le 5 novembre à Kanal, au Nord-Ouest du pays, à proximité immédiate de la frontière italienne dans une zone non vaccinée, car indemne de rage vulpine depuis plusieurs années.

Ces cas de rage, localisés en zones frontalières et non loin de la Croatie (qui enregistre des nombreux cas et n'utilise pas la vaccination orale), rappellent l'importance de la surveillance à exercer sur tout le territoire et ce, jusqu'aux frontières. Même si les cas actuels sont relativement éloignés de notre territoire, l'Afssa-Nancy exerce une veille continue de la situation épidémiologique de la rage en Italie, et entretient des contacts étroits avec le Laboratoire National de Référence de ce pays.

La rapidité d'évolution de la maladie rend aujourd'hui impératif la mise en œuvre de programmes par distribution d'appâts-vaccins, seule méthode efficace de lutte contre la rage. L'Autriche, la Slovénie et l'Italie devraient entreprendre cette année de telles opérations de vaccination.

J.-M. Demerson, F. Cliquet (Afssa, Laboratoire d'études et de recherches sur la rage et la pathologie des animaux sauvages ; Nancy)

